

## LA POLITIQUE COLONIALE

I. Les affirmations. — II. Étendue des colonies françaises. — III. « L'expansion de la race française ». — IV. Le climat torride. — V. La population française dans les colonies françaises du climat torride. — VI. La population française dans les colonies du climat chaud. — VII. L'émigration horizontale et l'émigration verticale. — VIII. Les « débouchés à notre industrie ». — IX. Le prix de revient. — X. Au profit des concurrents. — XI. Le pacte colonial. — XII. « Pas de débouchés ni de marine sans colonies ». — XIII. « Notre mission civilisatrice ». — XIV. Conclusions.

I. — Sous ce vocable : *la Politique coloniale*, les hommes d'État, la presse, le public, entassent des affirmations, des phrases toutes faites, des sentences dogmatiques ; je me propose, dans les pages suivantes, de les remplacer par des faits.

On dit : « La politique coloniale est indispensable à l'expansion de la race française ». C'est possible, mais on a tort de croire que cette simple déclaration soit suffisante pour résoudre la question.

On dit : « La politique coloniale est indispensable pour ouvrir des débouchés à notre commerce. » C'est possible : mais quels débouchés lui a-t-elle ouverts ? Jusqu'ici, à qui a profité cette politique ? A nous ou à nos concurrents ?

On dit : « Elles doivent être une source de richesses pour la France ». On n'indique pas leur prix de revient ni leur produit.

On dit : « La politique coloniale nous incombe comme un devoir, au nom de la mission civilisatrice des races supérieures à l'égard des races inférieures. » Soit ; mais qui nous a donné cette mission ? Qu'est notre mandat ? Quelle est la nature de ce mandat ? De quelle manière avons-nous compris, jusqu'à présent, notre « mission civilisatrice » ? Quels résultats les races inférieures ont-elles obtenus de leur contact avec les races supérieures ?

On dit : « La politique coloniale fait partie de nos traditions nationales ; elle est indispensable à la grandeur de notre patrie, à notre considération dans le monde ». C'est possible ; l'histoire doit nous donner sans doute quelques renseignements sur ce point. Il n'est donc pas inutile d'examiner si les faits sont en rapport avec cette affirmation.

Enfin, par ce mot « la politique coloniale », on entend en France la prise de possession d'un coin quelconque d'un territoire quelconque par la France, avec coups de canon, batailles et toutes les

conséquences de la guerre ; une occupation directe avec un gouverneur, soit civil, soit militaire, des soldats, des vaisseaux, des fonctionnaires, un budget greffé sur celui de la mère-patrie. Il s'agit de savoir si tous les peuples ont prêté le même sens à ces mots « la politique coloniale » ; si l'acception que nos gouvernants, la presse, l'opinion publique, nous en donnent est la bonne ; s'il n'y en a pas d'autres, et si la véritable politique coloniale ne consisterait pas à faire précisément le contraire de tout ce qu'on a fait et de ce qu'on fait à présent sous ce titre.

Tels sont les divers points que nous allons passer rapidement en revue.

## II. — Quelle est d'abord la superficie de nos colonies ?

Les établissements français dans l'Inde, réunis, comprennent une superficie de 49.000 hectares, équivalant à la surface du département de la Seine qui, comme étendue, est de beaucoup le plus petit des départements français. Il ne faudrait pas juger de l'importance de Pondichéry et de Chandernagor par la longueur et la sonorité de ces noms. Nous avons à Calicut « une loge occupée par un gardien ». De même à Surate, et ailleurs.

La Cochinchine compte 5.900.000 hectares, la plupart marécageux, représentant environ l'étendue de neuf départements français. Le Cambodge, sur lequel nous exerçons un protectorat plus ou moins réel, compte pour 8.000.000 d'hectares. Les partisans de l'expédition du Tonkin disent qu'il a 17 millions d'hectares, seulement il s'agit de les occuper. Voilà notre empire colonial en Asie,

En Afrique, nous avons, à l'orient, l'île de la Réunion, de 251.000 hectares, moins que le tiers de la superficie de la Corse, qui est de 874.000 hectares ; Sainte-Marie de Madagascar, de 15.500 hectares, un peu moins que l'arrondissement de Sceaux ; Nossi-Bé, de 13.600 hectares ; Mayotte, de 30.000 hectares ; Obock, qui n'est qu'un point.

Sur la côte occidentale, les annexions de M. de Brazza sont encore à l'état vague ; au Gabon, le chef Louis nous céda, en 1842, une partie du territoire sur la rive droite du fleuve de ce nom ; on estimait la superficie de cet établissement, avec celui de la Côte-d'Or, à 20.000 hectares ; les optimistes donnent 25 millions d'hectares au Sénégal ; l'*Annuaire du Bureau des longitudes* ne lui donne que 3 millions d'hectares ; sa limite à l'intérieur de l'Afrique manque de précision. Il en est de même pour l'Algérie : le Tell compte environ 14 millions d'hectares ; ensuite on peut étendre sa frontière méridionale jusqu'à El Goléah. Les chiffres officiels donnent une superfi-

cie de 41 millions 800 mille hectares, les quatre cinquièmes de celle de la France qui a 52 millions 800 mille hectares ; seulement, on vient de condamner récemment en police correctionnelle pour escroquerie un M. M..., qui s'était avisé d'offrir à des gogos les mirages du Sahara. La Tunisie compte une douzaine de millions d'hectares avec des incertitudes analogues.

Tel est notre empire colonial en Afrique. Aux Antilles, la Martinique a la surface de l'arrondissement de Fougères, 98.702 hectares ; la Guadeloupe, 82.000 hectares ; ses dépendances, 23.000 hectares.

En Amérique, la Guyane a une longueur de 500 kilomètres de côtes ; la profondeur en est indéterminée : les documents officiels lui donnent 7.700.000 hectares.

Dans l'Océanie, notre plus grande colonie est la Nouvelle-Calédonie, que des imprudents comparent à l'Australie : celle-ci a une superficie égale aux  $\frac{4}{5}$ <sup>es</sup> de celle de l'Europe ; la Nouvelle-Calédonie a 1.600.000 hectares, un peu moins que la superficie des trois départements réunis : le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord.

Les îles Marquises comprennent onze îlots représentant 12.400 hectares ; la superficie de Taïti est de 104.000 hectares, ce qui représente à peu près la superficie de l'arrondissement de Calvi, quelque chose comme le sixième de la Corse.

En groupant l'Algérie, la Tunisie, le Sénégal, la Guyane, la Cochinchine, le Cambodge, en leur donnant les plus larges limites, on arrive à 800 mille kilomètres, 900 mille si vous voulez, moins du double de la France.

La surface des terres des cinq parties du globe est de 136 millions de kilomètres carrés ; la superficie de la France et de ses colonies est petite, surtout quand nous comparons ses possessions à celles du Royaume-Uni qui n'a lui-même que 314.000 kilomètres carrés, mais dont les colonies ou les protectorats s'étendent sur une surface de plus de 22 millions de kilomètres carrés. Cette grandeur nous humilie. Nous nous trouvons à l'égard de l'Angleterre dans la situation d'un petit propriétaire à l'égard d'un grand. Nous sommes jaloux de ce vaste domaine, et nous voulons en avoir un semblable à lui opposer, à tout prix. Nous ne calculons plus, nous n'écoutons que la passion. Nous aspirons à des annexions, dont nous examinons seulement l'étendue, sans nous inquiéter de la qualité. Nous négligeons, en même temps, d'examiner les conditions spéciales qui ont fait de l'Angleterre la plus grande puissance coloniale du globe. Nous ne savons pas distinguer les côtés positifs et les côtés factices de cette puissance ; nous croyons que toutes ses colonies sont un débouché pour sa population et que, sans elles, elle n'aurait pas de commerce.

Nous jugeons toutes ces choses d'après nos sentiments, d'après des idées préconçues, et non après examen.

III. — Les partisans de la « politique coloniale » déclarent que son principal but est de multiplier les Français sur tous les points du globe, et avec eux, la langue française, les idées françaises, la civilisation française. « Que deviendra la France, dans un siècle, si elle n'a pas essaimé au dehors ? Les Anglo-Saxons couvrent le globe. Ils seront bientôt cent millions. Nous, resterons-nous avec 36 millions de Français sur nos 52 millions d'hectares ? Nous tomberons au rang d'une puissance de second ordre, nous deviendrons une espèce de Suisse. Enfin, en expédiant au dehors une partie de notre population, nous faisons le vide en France, et comme la nature a horreur du vide, il sera immédiatement rempli ».

Voilà l'argument dans toute sa force. Il s'appelle « l'expansion de la race française ».

Les auteurs et les vulgarisateurs de cette locution comprennent sous ce titre « la race française », tous les gens vivant entre Hendaye et Dunkerque, Vintimille et Brest, si différents qu'ils puissent être, non seulement d'origine, mais encore de mœurs, de caractère, d'intellect. Qu'importe ! J'accepte leur expression dans ce sens, sans m'occuper autrement de sa précision. Nous avons eu un « empire colonial » dont on parle tant ; nous en possédons encore des débris ; quel est le nombre des Français qui s'y sont conservés, répandus, développés ?

IV. — Prenez la carte des climats que le D<sup>r</sup> Rochard a publiée<sup>1</sup> et qui est devenue classique. Il donne pour limites Nord et Sud du climat torride les deux lignes isothermes + 25 ; au climat chaud les deux lignes isothermes de + 25 à + 15 ; au climat tempéré les deux lignes + 15 à + 5 ; au climat froid de + 5 à - 5 ; au climat glacial les sommets des deux pôles.

Des cinq parties du monde, seule l'Europe est préservée du climat torride. En Asie, il couvre l'Arabie jusqu'au nord de Médine, la Perse au sud de Chiraz, le Bélouchistan, l'Hindoustan, l'Indo-Chine, le Tonkin. En Afrique, à l'occident, la Sénégambie, la Guinée, le Congo ; au centre, le Sahara, le Fezzan et le Soudan ; à l'est, la région qui s'étend du tropique du Cancer, 26 degrés latitude nord, à l'embouchure du Zambèse, y compris Madagascar et les îles voisines, y sont soumis.

Dans l'Amérique du nord, il s'étend sur le Mexique, l'Amérique

---

<sup>1</sup> *Dict. encyclopédique des sciences médicales*, 1868, art. Climat.

centrale, les Antilles; dans l'Amérique du sud sur la Colombie, les Guyanes, le nord de la Bolivie et une partie du Brésil.

En Océanie, il comprend les îles de la Sonde, les Philippines, les Célèbes, les Moluques, le nord de l'Australie, les archipels des Carolines, des Navigateurs; les îles de la Société, les Marquises.

Le climat torride est surtout remarquable par la constance et l'uniformité des influences atmosphériques. Il compte deux saisons, la saison des pluies ou hivernale et la saison sèche ou belle saison. Dans le *cloud ring* des Anglais, le « pot-au-noir » des marins français, les alizés accumulent toutes les vapeurs recueillies à la surface de l'Océan; elles se condensent dans les hautes régions et, se déplacent à la suite du soleil; c'est lorsque le soleil est au zénith, c'est-à-dire en été, que ces nuées crèvent en ondées torrentielles qui donnent au pluviomètre jusqu'à 0<sup>m</sup>,28 et plus en une heure, et comme moyenne annuelle dans l'Inde, deux à trois mètres, à la Réunion plus de quatre mètres, tandis qu'à Paris, de 1851 à 1881, cette moyenne n'a pas dépassé 521 millimètres.

Alors sous l'ardeur du soleil, l'air se sature de vapeur d'eau; cette humidité, divisée en molécules à l'infini, pénètre partout, s'oppose à l'évaporation des sécrétions de la peau, envahit les voies pulmonaires.

C'est le moment le plus redoutable où s'abattent sur l'indigène, mais surtout sur l'européen, les fièvres de toutes natures, devenant de suite pernicieuses avec toutes leurs séries d'accidents. Après les fièvres, la dysenterie permanente, la colique sèche. L'européen n'échappe jamais aux maladies de foie. Souvent il est atteint d'hématurie. Il tombe dans l'anémie, devient irritable, incapable de tout travail intellectuel et perd la mémoire. S'il est prédisposé à la phthisie, elle prend aussitôt une forme galopante. Des maladies de peau de toutes sortes appartiennent au climat torride; il produit aussi la mouche hominivore et quelques insectes qui peuvent vous tuer, sans compter ses serpents venimeux et ses animaux féroces.

Tous ces fléaux sont peu de chose auprès du choléra à l'état endémique et de la fièvre jaune <sup>1</sup>.

Or, toutes nos colonies, sauf l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, sont situées dans le climat torride. Nous allons examiner comment « la race française » a résisté à son influence <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> V. Proust. *Traité d'hygiène*. — D<sup>r</sup> Bordier. *La colonisation scientifique. Géographie médicale*. — Lombard. *La climatologie*. — Nielly. *Hygiène des Européens dans les pays intertropicaux*. — D<sup>r</sup> Jousset. *De l'acclimatement*. 1884. Voir aussi les *Archives de médecine navale*.

<sup>2</sup> La plupart des chiffres que je cite sont empruntés aux *Tableaux de la population*, etc. (publication officielle).

V. — Nous occupons Pondichéry depuis deux siècles ; le total de la population est de 273.000 habitants, sur lesquels il n'y a que 1.660 européens, dont il faut déduire les fonctionnaires et les soldats ; et qui dit européen ne dit pas Français. De 1856 à 1864, on y a constaté un excédent de 300 naissances pour 246 décès ; dans les autres périodes on trouve 34 décès pour 28 naissances.

A Karikal, de 1849 à 1856, la population blanche a donné 15 naissances pour 22 décès.

Notre première intervention en Cochinchine date de 1779 ; elle compte actuellement une population de 1.825 Français et de 139 étrangers, de 1.483.000 indigènes et de 64.027 asiatiques étrangers. D'après le D<sup>r</sup> Thorel, aucune localité de la basse Cochinchine n'est exempte de l'infection palustre qui ne disparaît que vers 2.000 mètres d'altitude.

Le D<sup>r</sup> Morice, qui est mort victime de ce climat, le D<sup>r</sup> Mondière, constatent que la mortalité des troupes y est de neuf à dix pour cent ; elle est due dans la proportion des trois cinquièmes à la dysenterie.

La femme européenne succombe presque toujours dans ses couches. Le nombre des mariages à Saïgon, en 1880, s'est élevé à sept pour les européens : il y a eu 46 naissances et 102 décès <sup>1</sup>. Le D<sup>r</sup> Maget considère que les européens ne doivent pas séjourner plus de deux ans au Tonkin <sup>2</sup>.

Ces faits indiquent que nos établissements d'Asie ne peuvent pas contribuer beaucoup à « l'expansion de la race française ».

La Réunion est occupée, d'une manière à peu près constante, par les Français, depuis 1638.

En 1872, la population était de 193.000 habitants ; en 1882, elle n'est plus que de 170.518 habitants : différence, près de 23.000.

Pour la moyenne quinquennale de 1877 à 1881, le nombre des naissances a été de 4.492, celui des décès de 6.378, différence 1.886. Cette différence a un peu diminué en 1882, le nombre des décès a été seulement de 5.351, le nombre [des naissances de 4.647 : différence, 694.

Sainte-Marie-de-Madagascar compte 7.189 habitants, sur lesquels une centaine de blancs. En 1722, Carpeau de Saussay la surnommait le « cimetière des Français, parce qu'il n'y a aucun navire qui n'y laisse bon nombre de personnes pour peu de séjour qu'il y fasse ».

Nossi-Bé compte une centaine d'européens ; en quarante ans, les

<sup>1</sup> *Les colonies françaises en 1883*, 2<sup>e</sup> édit., 1884 (publication officielle).

<sup>2</sup> *Archives de médecine navale*, mai 1881.

fonctions de chef de service de santé ont été remplies par trente-neuf médecins.

La population européenne de Mayotte, en 1881, comptait 4 naissances et 22 décès.

En 1872, le Sénégal avait une population de 210.000 habitants ; en 1873, il y avait une augmentation de 3.368 et une diminution de 14.537 : perte, 11.169. Les renseignements pour 1880 donnent 191.000 habitants ; différence sur le chiffre de 1872, 20.000 ; ceux de 1882 accusent encore une nouvelle diminution : 189.000, avec un excédent de décès sur les naissances de 525.

Mais ce serait une grande erreur de croire que ces chiffres représentent la population colonisatrice ; ils ne représentent que les indigènes, auxquels il faut ajouter une population de 2.000 individus, fonctionnaires et soldats. Cependant on comptait, paraît-il, en 1872, 655 colons, tant Portugais qu'Anglais et Français. Le Dr Corre estime qu'à Saint-Louis il y a 280 créoles blancs qui résisteraient, mais sans se reproduire. En 1881, il y avait 6.600 électeurs inscrits ; mais quelles sont leurs origines diverses ? Les documents officiels sont muets.

La mortalité y est, pour les fonctionnaires, de 7.7 0/0 ; pour les médecins, de 18.5 0/0. Les Turcos ne résistent même pas au climat. Les statistiques de 1843 à 1847 donnent pour les européens 391 décès pour 100 naissances. Pour l'ensemble de la population, la statistique de 1882 donne 573 naissances, 1.098 décès ; différence, 525.

Tous les médecins qui ont fait des monographies sur le Sénégal, le Dr Gestin, le Dr Bérenger-Féraud, déclarent qu'il ne s'y trouve pas un seul européen qui ne souffre de l'hypochondre droit. Un fonctionnaire, observant les conditions hygiéniques les plus strictes, ne peut pas résister plus de trois ans dans l'intérieur du pays ; à Saint-Louis, quatre, cinq, huit ans au grand maximum.

En dehors de l'impaludisme, de la dysenterie, de l'hépatite, la fièvre jaune vient de temps en temps frapper les européens dans une effrayante proportion ; deux fois, dans ces dernières années, en 1878 et en 1881, elle s'est abattue sur le Sénégal. Les européens ont été atteints dans la proportion de 80 0/0 ; la mortalité a été de 46 0/0.

Le climat de la côte de Guinée est si terrible qu'il a mauvaise réputation au Sénégal ; à Lagos, en six ans, sur 80 blancs on compte 48 décès.

Au Gabon, le chiffre de la population indigène n'est pas connu ; le document officiel dit simplement : « Sur le littoral occupé par l'élément européen, la population s'élève à environ 200 têtes, presque tous Portugais. »

La moitié des européens qui ont fait partie de l'expédition Brazza (mars 1883-avril 1884) subiront toute leur vie les conséquences de leur séjour à l'Ogooué. Ils ont laissé cinq morts derrière eux ; mais ils ont contracté cette langueur énervante si caractéristique qu'elle a reçu le nom « d'anémie du Gabon ». Ces renseignements n'indiquent pas que ces colonies d'Afrique doivent plus contribuer que nos colonies d'Asie à « l'expansion de la race française ».

La Martinique comprend 166.988 habitants ; les statistiques ne distinguent pas entre les blancs, les mulâtres et les nègres ; mais Rochoux prétend qu'il n'y a pas de créole de la neuvième génération de père et de mère sans croisement avec du sang européen. Pendant tout le dix-huitième siècle, les colons ne se sont maintenus que par l'immigration. Malgré cette précaution, en 1848, ils n'étaient plus qu'au nombre de 9.500. La population de couleur augmentait, au contraire, par une natalité de 37 pour 1000. Les D<sup>rs</sup> Nielly et Rey, en raison de l'expérience du passé et de leur expérience personnelle, disent que « la population de couleur seule augmente par les naissances ». Il suffirait d'une épidémie de fièvre jaune pour mettre en question l'existence même de notre race<sup>1</sup>.

Dans les cinq années de 1877 à 1881, la moyenne des décès a été de 4.591 et la moyenne des naissances de 5.493, donnant un excédent de naissances de 902 ; il est vrai qu'en 1882, il y a eu un excédent de décès de 193. Mais cet excédent des naissances, fût-il beaucoup plus considérable, ne contribuerait pas à « l'expansion de la race française », à moins qu'on étende aux nègres ce mot si élastique.

A la Guadeloupe, autant qu'on peut le savoir, les nègres sont dans la proportion de 32 0/0 ; les métis dans la proportion de 62 0/0 ; mais la population de couleur ne peut même pas s'y acclimater. Le chiffre de la population a augmenté de 136.000 en 1873 à 159.715 en 1882, mais par l'immigration et non par la natalité : car l'excédent des décès est constant.

La moyenne annuelle pour les cinq années 1877-1881 a été de : naissances, 4.361 ; décès, 5.003 ; excédent des décès, 642. En 1882, il a été de 636.

Quant à la Guyane, elle a une réputation sinistre parfaitement justifiée ; le docteur Crevaux, parlant de cette région, disait que « la vie végétale y tuait la vie animale ». Le docteur Orgéas, dans une monographie qui a obtenu le prix de médecine navale en 1881,

---

<sup>1</sup> D<sup>r</sup> Maurice Nielly. *Hygiène des Européens dans les pays intertropicaux*, 1884. — D<sup>r</sup> Rey. *Études sur la Martinique*, 1881.



donne des chiffres effrayants : de 1852 à 1857, il y a des pénitenciers, comme Saint-Augustin, où la mortalité s'est élevée jusqu'à 44,1 0/0. La mortalité annuelle fut de 16,62; dans les plus mauvais pénitenciers de France et de Corse, elle n'arrive pas à 6.

On essaya des mariages administratifs entre convicts et femmes expédiées *ad hoc* par les sœurs de Saint-Joseph; la natalité, mort-nés compris, ne fut que de 0,96 0/0, tandis qu'elle est de près de 3 en France. Sur 379 enfants, nés depuis le mois d'avril 1861 jusqu'au 17 janvier 1882, 238 sont morts : c'est une proportion de 62,79 0/0. Le docteur Orgéas conclut : « Un enfant né en France a plus de chance d'arriver à l'âge de trente ans qu'un enfant né au Maroni n'a de chance d'arriver à l'âge de deux ans ».

Ces faits prouvent que les Antilles et la Guyane ne semblent pas devoir jouer un rôle fort utile pour « l'expansion de la race française. »

En Océanie, Taïti et Moorea contiennent 974 Français, 591 Européens; les Marquises, 71 Français et 60 Européens.

Ces faits prouvent que le Français ne peut ni s'acclimater ni se reproduire dans le climat torride. Comment donc les colonies que nous y établissons pourraient-elles contribuer à « l'expansion de la race française »? Elles n'ont jusqu'à présent servi que de cimetières à nos soldats et à nos marins. — Mais les Anglais? — Eh bien! les Anglais sont comme les Français. Ils ne peuvent pas plus s'acclimater dans l'Inde et en Afrique que les autres Européens.

D'après le recensement de 1881, la population totale de l'Inde est de 253.891.000 personnes; sur ce chiffre, 85.444 personnes, dont 75.456 du sexe masculin et 12.088 du sexe féminin, sont d'origine anglaise; 56.646 sont des soldats; il reste donc moins de 20.000 Anglais civils. Si on ajoute à ce chiffre les autres Européens nés dans l'Inde, on arrive au total de 142.612. Le chiffre des Européens est à celui des indigènes comme 1 est à 1.770. Les Anglais ont essayé de faire des mariages entre leurs soldats et des femmes anglaises. Le résultat a été aussi nul que ceux qui ont été tentés au Maroni. « On n'a jamais pu, dit le major général Bagnold, élever assez d'enfants mâles pour recruter le corps des tambours et des fifres. »

Les Hollandais ne se reproduisent pas plus à Java.

Au point de vue de « l'expansion de la race française », il faut donc considérer comme des non-valeurs toutes nos colonies situées dans le climat torride; et elles le sont toutes, sauf l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, qui sont situées dans le climat chaud.

VI. — Cette dernière ne pourra jamais offrir à l'émigration française

un large débouché. Les trois départements de France dont elle égale la superficie comptent 1.600.000 habitants. La Nouvelle-Calédonie serait saturée avec un million. En attendant, sa population civile compte 2.500 personnes; les officiers, employés et leurs familles forment un total de 1.040; les libérés sont au nombre de 2.300; les transportés, de 7.000. Il y a 30 ou 40.000 Canaques qu'on refoule et qui disparaissent.

Reste donc l'Algérie. Elle est à moins de quarante heures de Marseille. Sa proximité semblait devoir opérer une telle attraction qu'en 1832, le gouvernement craignait que toute la France ne s'y déversât et prenait une décision « pour empêcher une immigration trop nombreuse et spontanée ». Depuis, il a été si complètement rassuré sur ce danger, qu'il a essayé par toutes sortes de moyens d'organiser et de provoquer cette immigration.

En 1848, le *Moniteur* déclare que « l'Algérie était destinée à résoudre le problème social; qu'il suffisait d'en frapper le sol du pied pour en faire sortir les moissons, les herbes potagères et les arbres à récolte, vignes, oliviers, mûriers ». On prit 50 millions aux contribuables français pour en doter 12.000 privilégiés; mais le ministre de la guerre avouait que le chiffre de 2.500 fr., que représentait ce partage, n'était pas exact et qu'en réalité chaque colon revenait à 8.000 fr.

Les ouvriers naïfs qui, sur la foi du *Moniteur*, s'imaginaient que les moissons en Algérie poussaient sans travail et instantanément, éprouvèrent une amère déception en constatant le contraire. La désertion et la mutinerie dévorèrent les villages; une commission d'enquête les visita et, sans oser tracer le véritable tableau de la situation dans laquelle elle les avait trouvés, en revint avec cette conclusion : « qu'à l'avenir il ne serait plus fondé de villages agricoles en Algérie ».

On continua cependant à essayer de pousser à l'immigration par d'autres moyens. En 1857, selon le colonel Ribourt, on accorda 80.000 passages gratuits : il y eut 70.000 retours. En 1871, l'Assemblée nationale crut presque compenser la perte de l'Alsace et de la Lorraine en attribuant aux Alsaciens-Lorrains 100.000 hectares. Sur 159.000 optants, 3.261 seulement s'embarquèrent pour l'Algérie; les 155.000 autres avaient une méfiance justifiée.

L'installation des 900 familles qui s'étaient laissé séduire coûtait 6 millions de francs, soit 6.888 fr. par famille pour les maisons et l'assistance, sans compter beaucoup d'autres faux frais.

Ces ouvriers de fabrique, habitués à la vie des villes, à la bière, à la forte nourriture, ne s'acclimatèrent pas. Les [documents officiels

n'enregistrent jamais les insuccès. Mais M. Guynemer, visitant les villages deux ans après, n'y trouvait plus que 2.000 habitants. La plupart, dès le premier jour, avaient mangé leurs poules et leurs brebis, s'étaient servi des portes et des fenêtres en guise de bois de chauffage. Les plus tenaces empruntèrent sur leur concession, la firent cultiver par des Arabes et, au bout des cinq ans exigés pour qu'ils en devinssent propriétaires, la vendirent et disparurent <sup>1</sup>.

M. d'Haussonville, dans une étude sur la *Colonisation officielle*, a opposé à cet échec les succès obtenus par la Société dont il était le président. Malheureusement, ses succès n'ont pas été beaucoup plus brillants; à d'Haussonvillers, c'est presque la misère.

« Au village d'Aïn-Yagout, sur vingt-huit lots donnés, il reste trois familles comprenant en tout quatre habitants. A Fontaine-Claude, sur vingt-neuf lots, il reste trois familles comprenant en tout huit habitants; une seule maison a été construite. A Aïn-Mazuéla, il reste quatre familles comprenant six habitants, et il n'y a pas une seule maison construite. A Aïn-Yzar, livré à la colonisation en 1830 et qui comporte dix lots, il n'y a pas encore un seul habitant. De même à Beni-Addi, sur la route de Constantine à Biskra, se trouve un de ces villages dont il ne reste plus que des ruines <sup>2</sup> ».

M. Tirman constatait dans son *État de l'Algérie au 31 décembre 1882* que, depuis 1871, le nombre des familles installées sur les 12.270 lots établis lors de la création des centres, a été de 10.030. De ces 10.000 familles, il n'y en a plus que 5.000 à résider sur leurs concessions. Le fameux projet des 50 millions fondait 300 centres qu'il partageait mathématiquement en deux portions égales: 150 sur les territoires possédés, 150 sur les territoires expropriés; chaque centre devait avoir 50 feux.

Cette symétrie est admirable sur le papier. Mais tous les villages étaient-ils également propres à la culture? Pouvaient-ils tous être impunément habités par des Français?

Il faut le dire: l'administration a commis des crimes en donnant certaines concessions. Le malheureux arrive de Bourgogne ou du Limousin avec sa femme, ses enfants, ses épargnes; on l'expédie prendre possession du lot qu'il a obtenu par faveur, et il se trouve entre deux alternatives: ou sa concession a de l'eau, alors il a la fièvre; ou sa concession n'a pas d'eau, alors il meurt de faim.

J'ai vu de ces villages abandonnés par leurs habitants ruinés, laissant souvent derrière eux la tombe de leur femme et de leurs en-

<sup>1</sup> *L'Algérie et les questions algériennes*, par Ernest Mercier. In-8, 1883.

<sup>2</sup> Procès-verbaux du conseil supérieur de l'Algérie.

fants. Quelques-uns s'entêtent, s'obstinent, ne sachant où aller, tombés dans le fatalisme musulman et livrant leur vie à un hasard providentiel.

L'épouvante a revêtu certains de ces lieux maudits de noms sinistres. Sur la ligne de Constantine à Bône, on vous montre avec effroi : Cayenne ! Ceux où la fièvre s'abat sur vous et vous étreint ne sont pas les pires ; on peut la combattre avec le sulfate de quinine ; les défrichements terminés, les arbres grandis, elle s'évanouit peu à peu ; mais les villages, brûlés par le soleil, sans une source pour les rafraîchir, sont condamnés à la misère implacable.

On répète partout que, d'après le recensement de 1881, le chiffre de la population française est en Algérie de 233.100 têtes ; mais on oublie de déduire de ce chiffre l'armée de terre, 41.626 hommes ; l'armée de mer, 581 hommes (chiffres du recensement).

En réalité, tous ces efforts multipliés n'ont abouti qu'à amener 195.000 Français en Algérie. Sur ces 195.000 Français, les fonctionnaires, agents et employés de tout ordre, payés par l'État, les départements et les communes, avec leurs familles, arrivent au chiffre de 35.113. Nous n'avons pas le détail du clergé européen. Il faut ajouter les pensionnés et retraités réfugiés à la solde de l'État, 7.465. Les chemins de fer ne sont établis qu'avec les subsides de la métropole. Leurs employés sont en réalité des employés payés par les contribuables français. Ce ne sont pas des colons. Ce personnel monte à 16.260.

Ces 60.000 individus n'ont pas fait de l'émigration gratuite et spontanée. Restent donc 135.000 Français dont il faudrait déduire les médecins de colonisation et un certain nombre de professions analogues.

Sur ces 135.000 Français, 29.455 sont des concessionnaires qui ont coûté à l'État 59.836.000 francs, soit 2.031 francs par tête <sup>1</sup>.

Parmi les commissionnaires et marchands en gros, beaucoup sont entrepreneurs de transports pour l'armée, fournisseurs militaires : parasites indirects du budget de l'État.

S'il n'y avait pas 50.000 hommes de troupes en Algérie, la moitié des hôteliers et cafetiers, qui comptent un personnel de 29.509 personnes, disparaîtrait.

En nous enfermant dans les limites les plus modestes, nous pouvons retrancher des 105.060 Français, non subventionnés directement ou indirectement par le gouvernement, un chiffre de 5.000 enfants assistés, mendiants, vagabonds, filles publiques, etc.

---

<sup>1</sup> Exposé de la situation de l'Algérie au 31 décembre 1882, par M. Tirman.

Restent donc moins de 100.000 Français habitant l'Algérie, avec leurs propres ressources, à leurs frais et vivant de leur propre travail et de leur propre initiative.

En divisant par 4, chiffre d'une famille peu prolifique, vous aboutissez à ce résultat : 25.000 Français producteurs.

Le chiffre de l'effectif des troupes de terre donne : 1875, 60.000 hommes; 1879, 55.937; 1880, 52.762; 1881, 81.250. Le jour du recensement seulement il a été inférieur à 50.000. Prenons ce dernier chiffre comme moyenne.

Supposez une gravure représentant un laboureur gardé par deux soldats, un à chaque bout de son sillon. Vous riez et vous criez : « C'est une caricature ! » Pas du tout : c'est le tableau exact de l'Algérie. Le chiffre 25.000 colons, multiplié par celui de 2 soldats, égale 50.000 !

Bastiat était au-dessous de la vérité quand il représentait chaque colon gardé par un soldat.

L'Algérie, dans ces conditions, a-t-elle profité « à l'expansion de la race française ? » Combien de soldats tués, blessés, morts de la fièvre, anémiés pour la vie, rhumatisants, devenus des non-valeurs en rentrant dans la vie civile, de 1830 à 1884 ? Nous n'en aurons jamais le compte exact.

Quoique l'Algérie ne soit pas sous le climat torride, la mortalité y est pour les Français de 29 pour 1.000, tandis qu'elle n'est en France que de 22.

La natalité des Français, quoique plus forte qu'en France (33,3 pour 1.000 au lieu de 26), est moindre que celle des Israélites, qui est de 53; moindre que celle des Espagnols, qui est de 39; moindre que celle des Maltais et des Italiens.

Si la natalité des Français est plus considérable qu'en France, la mortalité des enfants compense cette différence. Pour 1.000 survivants à chaque âge, voici le nombre des décès annuels :

		En Algérie.	En France.
De 0 à 1 an :	Garçons.....	234	192.7
—	Filles.....	189	164.7
De 1 à 2 ans :	Garçons.....	115	60
—	Filles.....	103	50.2

Dans la première année, la différence est déjà considérable; mais, pour la seconde année, les chances de mortalité de l'enfant français né et élevé en Algérie sont presque du double de celle du petit Français né et élevé en France <sup>1</sup>. (D<sup>r</sup> Ricoux.)

<sup>1</sup> *Annales de démographie*, mars 1882. *Démographie de l'Algérie*, 1880.

Nous avons enfoui dans ce sol plus de 10 milliards; son soleil a fondu des armées, et nous sommes arrivés à ce résultat que la population européenne étrangère y égale la population française : 190.000 contre 195.000 !

Sur ce chiffre, les Espagnols comptent pour 112.000, les Italiens pour 31.000, les Anglo-Maltaïes pour 15.400. Par la faute, probablement, de notre législation, il n'y a en moyenne que 280 naturalisations par an, moins de 2 pour 1.000.

Une expression a caractérisé cette situation : l'Algérie aux étrangers !

L'histoire de l'Algérie a prouvé l'impuissance des séductions de l'émigration officielle. Tout l'effort s'est porté vers le refoulement des indigènes; ils ont résisté; leur population, au lieu de diminuer, s'accroît : 2.842.500 en 1881 contre 2.172.000 en 1872 et 2.416.000 en 1876. Les théoriciens et les praticiens de la politique coloniale présentaient l'Algérie comme une colonie de peuplement pour les Français : elle est devenue une colonie de peuplement pour les Kabyles et les Arabes, les Espagnols, les Italiens et les Anglo-Maltaïes.

VII. — Tel est le résultat de la politique coloniale au point de vue de « l'expansion de la race française ». De 1862 à 1867, une somme de 430.000 francs était inscrite au budget des colonies pour le passage des émigrants; elle est tombée à 59.000 francs, faute d'emploi. Le ministère de l'intérieur donne aussi des passages gratuits pour l'Algérie; une somme de 1.171.300 francs est proposée au budget de 1885 pour la création de nouveaux centres en Algérie. Malgré toutes ces incitations et ces encouragements, le Français se montre réfractaire. Il ne veut pas émigrer. Il faut bien avouer qu'il a raison de ne pas se laisser séduire par les incitations du gouvernement, de la presse officieuse, des ouvrages subventionnés; au lieu du paradis terrestre promis, il trouverait le cimetière. Quant à l'Algérie, il a de la méfiance, et il a encore raison. S'il n'est pas du Midi, il ne s'y acclimatera pas, n'y fera pas souche. Comme l'a très bien montré le Dr Bertillon <sup>1</sup>, l'homme n'est pas si aisément cosmopolite qu'on l' imagine. Il n'est susceptible que du petit acclimatement, surtout lorsque du Nord il descend vers les pays chauds.

Les publicistes et les hommes d'État qui parlent de l'expansion de la race anglo-saxonne oublient de remarquer que son accroissement se fait dans des pays ayant à peu près les mêmes conditions

---

<sup>1</sup> Art. Acclimatement. *Dict. encycl. des sciences médicales.*

climatériques que la nation mère. La plus grande partie des États-Unis et du Canada sont compris entre les isothermes  $+ 15$  et  $+ 5$ , le climat tempéré. Le Nord seul de l'Australie est placé sous le climat torride; la Tasmanie, la Nouvelle-Zélande sont placées sous le climat tempéré.

En un mot, il faut distinguer entre les courants que suit l'émigration : si l'émigration s'étend entre les mêmes isothermes, elle peut faire le tour du globe, sans autre limite que son point de départ; si l'émigration a lieu perpendiculairement à l'équateur, elle ne peut se faire que pas à pas, par étapes rapprochées; encore, jusqu'à présent, l'européen ne peut-il s'acclimater au delà du  $20^{\circ}$  degré de latitude nord ou sud<sup>1</sup>. Nous avons choisi l'émigration verticale, tandis que les Anglo-Saxons choisissaient l'émigration horizontale. Voilà pourquoi ils se répandent dans le monde par les États-Unis, le Canada, l'Australie, et pourquoi nous dépérissons dans nos colonies.

Les gens ne vont pas fonder des colonies de peuplement sans motifs d'émigration : persécutions, misère, excès de population. Quand le Palatinat, qui compte 137 habitants par kilomètre carré, a une émigration de 6,4 pour 1.000, il est tout naturel que la France, qui ne compte pas 70 habitants par kilomètre carré, ne fournisse qu'un émigrant. Les fanatiques de la politique coloniale se plaignent qu'en France la population augmente trop lentement, et ils demandent en même temps qu'elle s'en aille à l'étranger. N'y a-t-il pas là une contradiction?

Ils invoquent, pour la justifier, la formule que Guillard appelait : l'équation des subsistances. Elle repose sur cette vieille idée que la nature a horreur du vide. Un vide se fait dans la population, aussitôt pères et mères n'ont plus qu'une préoccupation : le remplir. D'après cette théorie, rien ne serait utile à l'augmentation de la population comme un bon choléra et une bonne guerre. Un de ces jours, nous entendrons des protectionnistes qui déclareront qu'il est nécessaire de faucher les hommes, comme on coupe les cheveux pour les faire repousser.

Tandis que le gouvernement fait tant d'efforts pour jeter les Français hors de France, il leur défend d'en sortir avant l'âge de 40 ans sous peine d'être considérés comme déserteurs. C'est un peu tard.

VIII. — Quels débouchés « la politique coloniale » a-t-elle ouverts et est-elle susceptible d'ouvrir à notre commerce?

---

<sup>1</sup> Voir pour le développement des civilisations dans le sens de la latitude, le remarquable ouvrage de M. Paul Mougelle, *la Statique des civilisations*.

Je prends le *Tableau du commerce en 1883*, le dernier paru : les chiffres officiels donnent pour l'ensemble du commerce spécial 8.256 millions, dont 4.804 millions d'importation et 3.451 millions d'exportation. Voici, suivant l'ordre d'importance, les principaux pays de destination :

	millions.		millions.
Angleterre.....	903	Italie.....	176
Belgique.....	471	Espagne.....	171
États-Unis.....	950	République argentine.	105
Allemagne.....	326	Brésil.....	66
Suisse.....	229	Turquie.....	46

Voici, suivant l'ordre d'importance, le chiffre un peu majoré de nos exportations dans nos diverses colonies :

Algérie.....	154.500.000
Martinique.....	13.700.000
Guadeloupe.....	12.400.000
Sénégal.....	8.600.000
Réunion.....	7.800.000
Cochinchine.....	7.200.000
Guyane française.....	5.000.000
Saint-Pierre et Miquelon.....	4.100.000
Nouvelle-Calédonie, Taïti et Nouka-Hiva.	6.000.000
Côte occidentale d'Afrique.....	2.500.000
Possessions françaises dans l'Inde.....	500.000
Mayotte, Nosi-Bé, Madagascar.....	300.000
Total.....	<u>222.600.000</u>

Sur un total d'exportation de 3.500 millions, en chiffres ronds, 222 millions !

Quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour 15 francs aux autres pays du globe ; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour près de 5 francs en Angleterre ; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour plus de 2 francs à la petite Belgique ; quand nous vendons pour 1 franc à nos colonies, nous vendons pour un chiffre supérieur à la Suisse.

IX. — Pour avoir le compte exact du bénéfice que rapportent à la mère-patrie les colonies, il faut voir ce qu'elles ont coûté et ce qu'elles coûtent tous les jours.



Nous ne parlons pas des guerres auxquelles elles ont servi de prétextes dans le passé : le décompte en serait effroyable.

Nous ne parlons même pas des guerres qui ont servi à leur établissement ; le total des importations de France en Algérie serait loin de représenter l'intérêt des milliards qui y ont été engloutis, sans compter la valeur des vies humaines qui y ont été consommées.

Mais, actuellement, les « Algériens » disent que l'Algérie se suffit à peu près à elle-même. Ne chicanons pas sur les détails. Tous reconnaissent également que les frais de force armée doivent rester à la charge de la mère-patrie. Or, nous entretenons en Algérie 50.000 hommes, qui représentent une dépense de 50 millions par an.

Pour quelle part comptent, dans la consommation des 154 millions d'importation, ces 50.000 hommes et tous les fonctionnaires, agents, concessionnaires, qui n'ont qu'une vie factice aux dépens des contribuables de la mère-patrie ! Il y a des rails, des machines importées de France en Algérie : mais n'est-ce pas grâce aux garanties d'intérêts de la France ? Le mouvement de la navigation n'est-il pas entretenu à l'aide d'une subvention ? Quand on veut avoir le chiffre des bénéfices que les colonies peuvent rapporter à la métropole, il faut examiner un à un tous ces artifices de comptabilité. Pour les autres colonies, c'est encore pis.

Le Sénégal importe pour 7 millions de marchandises ; au budget ordinaire, il coûte 3.610.000 francs, sans compter le service pénitentiaire, la solde et les frais de passage de la garnison et des fonctionnaires, la subvention aux Messageries maritimes. Ces importations sont destinées à l'armée et aux fonctionnaires. Il faut ajouter 4.760.000 francs d'avances à la Compagnie du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis ; 3.110.000 francs pour le haut Sénégal. Le budget est plus élevé que le commerce et nous sommes encore bien heureux d'en être quittes à ce prix ; l'amiral Jauréguiberry avait demandé, en 1880, 120 millions pour le chemin de fer.

La Cochinchine est la plus prospère de nos colonies, elle subvient à toutes les dépenses de la justice, des troupes indigènes qui, dans les autres possessions, sont supportées par la métropole ; elle verse au budget une subvention de deux millions. Mais elle est inscrite au ministère de la marine pour une somme de 4.798.000 francs, non compris la solde et les frais de passage de la garnison et d'un certain nombre de fonctionnaires, la subvention des Messageries maritimes. Elle a importé, en 1882, pour 5 millions de francs ; en 1883, pour 8.900.000 francs de marchandises françaises. Comparez main-

tenant le bénéfice au prix de revient ; et je ne parle pas de toutes les expéditions qu'elle a coûtées, et de la guerre du Tonkin et de la guerre de Chine qu'elle nous a values !

Le budget ordinaire des colonies, Algérie non comprise, est de 26 millions, de 34 millions avec le service pénitentiaire ; les troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, entretenues en vue des colonies, comptent 26.000 hommes, total : 60 millions. Les importations totales de la France dans les colonies, Algérie déduite, sont de 68 millions !

Mais ce budget ordinaire est toujours complété par des crédits supplémentaires et un budget extraordinaire.

Nos colonies sont un débouché, non pas pour notre industrie et notre commerce, mais pour l'argent des contribuables.

Le gouvernement, toujours prévoyant, fait des colonies pour ouvrir des débouchés à nos produits ; mais, avec la logique qui le caractérise, il les ferme aussitôt. Au Gabon, les indigènes demandent de la poudre et des fusils ; le gouvernement interdit de leur en vendre. Puis il dit à nos fabricants, à nos commerçants : Voilà un débouché. De quoi ? Des soieries de Lyon ? mais ces gens vont tout nus. Des draps d'Elbœuf ? ils étoufferaient. De nos porcelaines ? ils se contentent de la moitié d'une noix de coco. De nos rails, de nos locomotives ? Oui, avec l'argent de la France.

De deux choses l'une : Quand vous allez fonder une colonie quelque part, vous vous trouvez — ou en face d'un peuple d'une civilisation développée ; alors il faut le conquérir, l'assujettir, et cette colonie ne sert de débouché qu'à la vie de nos soldats, de nos marins, à nos arsenaux et à notre argent ; — ou en face de peuples comme les Canaques ou les nègres du Sénégal et du Congo ; ils n'ont pas besoin de nos produits, et en auraient-ils besoin, ils n'ont pas un pouvoir d'achat suffisant pour se les procurer.

X. — Il y a un autre point : c'est que toutes les colonies que nous pourrions établir à grands renforts de millions et de morts d'hommes, ouvriraient toujours un débouché à l'Angleterre, à la Suisse, à l'Allemagne, supérieur à celui qu'il nous procurera.

Les colons que nous faisons à si grands frais, les administrateurs, les fonctionnaires qui forment notre principale population coloniale, achètent les produits étrangers qui leur sont livrés à meilleur compte. Quand nous fabriquons péniblement des colonies et des protectorats, c'est au profit du commerce de nos concurrents les plus acharnés, non au nôtre. Les faits le constatent.

Nous sommes ici obligé de prendre les chiffres de 1882, les der-

niers publiés pour toutes nos colonies, sauf les îles du Pacifique, la Cochinchine et l'Algérie.

Importations de France.....	51.300.000
— des colonies françaises..	8.500.000
— de l'étranger.....	65.500.000
Exportations pour la France.....	121.300.000
— pour les colonies.....	8.600.000
— pour l'étranger.....	42.300.000

Le sous-secrétariat du ministère des colonies vient de publier, avec une hâte qui ne lui est pas habituelle, le tableau du commerce de la Cochinchine en 1883.

Le chiffre de nos importations en Cochinchine était de 5 millions de francs en 1882; il s'est élevé à 8.300.000 francs en 1883. Il est probable que les dépenses faites par la France pour l'expédition du Tonkin n'ont pas été étrangères à cette augmentation. Les exportations de la colonie en France ont été de 1.600.000 francs. Les importations de l'étranger en Cochinchine ont été de 65.800.000 francs. Les exportations de la Cochinchine à l'étranger ont été de 78 millions de francs.

Des chiffres concernant les premières colonies, il résulte que les exportations sont plus considérables des colonies en France qu'à l'étranger, mais que les importations de France dans les colonies sont moins considérables que celles de l'étranger. Pour les partisans de la balance du commerce, cet argument devrait être décisif : ce sont cependant eux qui sont, en général, partisans de la politique coloniale.

Des chiffres concernant la Cochinchine, il résulte qu'elle achète pour 8 francs à l'étranger quand elle achète pour 1 franc à la France; qu'elle vend pour 50 francs à l'étranger quand elle vend pour 1 franc à la France.

Voici la situation du commerce de l'Algérie, par rapport à la France et à l'étranger :

1882. Importation totale.....	255.800.000
— de la France.....	165.500.000
— de l'étranger.....	90.400.000
Exportation totale.....	177.000.000
— pour la France.....	97.600.000
— pour l'étranger.....	79.600.000

L'étranger n'a pas eu les frais de conquête et n'a pas les frais de colonisation et de garde de l'Algérie ; son bénéfice est clair ; le nôtre ne l'est pas.

Nous nous sommes donné beaucoup de mal en 1860 pour ouvrir la porte de la Chine. On la représentait pompeusement, dans les discours officiels, comme un marché de 400 millions d'hommes, qui allaient absorber des quantités considérables de nos marchandises.

En 1882, au bout de 22 ans, elle nous achetait pour 2.900.000 francs. En revanche, elle nous vendait pour 88 millions de marchandises. La guerre, qui devait donner un débouché à nos produits, avait eu pour unique résultat de donner un débouché aux produits chinois.

Je cite ce fait parce qu'il va nous indiquer le résultat fatal auquel doit aboutir pour nous toute notre « politique coloniale ».

Rappelons ce principe d'économie politique : les produits s'échangent contre des produits.

Donc, il est impossible à une nation d'acheter 88 millions de marchandises avec 2 millions. Les Chinois, si naïfs qu'ils soient, ne sont pas disposés à faire un pareil marché de dupe. Comment ce résultat peut-il donc se produire ?

Voyez, d'un autre côté, le commerce de l'Angleterre avec la France en 1883 : Importations de l'Angleterre en France : 696 millions ; exportations de France en Angleterre : 903 millions. Nous ne sommes pas assez naïfs non plus pour donner à l'Angleterre 200 millions de marchandises de plus qu'elle ne nous en donne.

Voici comment se fait la balance. D'abord elle s'effectue, dans une certaine mesure, par des retours qui proviennent des placements de capitaux anglais en France.

Puis, l'Angleterre importe en Chine, soit directement, soit de Hong-Kong, soit des Indes ou de ses autres possessions, pour 480 millions de francs ; elle paye la différence qui existe entre ses importations et ses exportations dans son commerce européen avec nous, en faisant pour nous en Orient des achats et des transports. En d'autres termes : je vends pour 100.000 francs à John Bull, mais je n'ai besoin en retour que de 75.000 francs de marchandises qu'il peut me donner. Comment se fera le solde ? En numéraire ? En intérêt de prêt antérieur ? Peut-être pour une petite proportion ; mais pour la plus grande partie, voici comment notre compte s'établit : si je n'ai besoin que pour 75.000 francs des marchandises de John Bull, en revanche j'ai encore besoin pour 20.000 francs de la soie que vend un Chinois ; lui ne veut pas de mes produits, mais il a besoin de trois choses que John Bull peut lui fournir : de l'opium, des cotonnades à meilleur marché que les miennés, des armes de guerre que je ne peux pas fabriquer librement.

Alors je dis à John Bull : — Achetez de la soie au Chinois pour les

20.000 francs que je vous dois, et comme vous transportez plus rapidement et à meilleur marché que je ne pourrais le faire, apportez-la moi.

L'opération faite, notre compte se balance, et si une seule opération ne suffit pas, nous la répétons.

D'où cette conclusion :

Si nous ne pouvons pas offrir aux consommateurs étrangers, acquis de gré ou de force, à nos colons expédiés et entretenus à grands frais, les objets dont ils ont besoin à meilleur marché que nos concurrents, c'est à ceux-ci et non à nous-mêmes que nos expéditions et nos colonies ouvrent des débouchés.

XI. — Il n'y a qu'un seul moyen d'empêcher ce résultat, c'est le retour au vieux système du pacte colonial : pour les produits coloniaux, privilèges sur le marché français et obligation d'y être conduits ; pour les produits français, monopole sur le marché colonial ; exclusion de tout pavillon étranger pour les transports entre les colonies et la mère-patrie et *vice versa*. La loi de 1861 brisa le vieux régime ; le sénatus-consulte de 1866 donna au conseil général de chaque colonie la faculté d'établir les tarifs des taxes et contributions de toute nature, nécessaires à l'acquittement des dépenses des colonies ; les tarifs d'octroi de mer sur les objets de toute provenance ; les tarifs de douane sur les produits étrangers.

Les protectionnistes déclarent que ce sénatus-consulte est l'abomination de la désolation et demandent le retour à l'ancien régime<sup>1</sup>. Ils n'oublient que ceci : en ruinant les colonies, ils n'augmenteraient pas nos débouchés, puisqu'ils détruiraient leur pouvoir d'achat ; ils n'enrichiraient que les contrebandiers. Ils provoqueraient aussi chez les colons un vif désir d'abandonner une mère-patrie qui les traiterait de cette manière et de se déclarer indépendants ou de se mettre sous la protection d'une puissance qui leur laisserait leur autonomie.

Ce serait une singulière manière de développer « notre empire colonial » !

XII. — « Sans colonies, il n'y a pas de débouchés. » Voilà l'affirmation. Voici les faits :

La Suisse est un petit peuple dont la population équivaut à celle du département de la Seine. Il n'a ni richesses minérales, ni ports. Une partie de son sol est remplie de montagnes inhabitables, à tra-

---

<sup>1</sup> *Enquête sur le régime commercial des colonies françaises, 1877.*

vers lesquelles il est obligé de se frayer des passages pénibles. Les tableaux de douane ne donnent que les quantités; mais M. René Lavollée, dans une étude qu'il vient de communiquer à l'Académie des sciences morales et politiques, estime à 960 millions la valeur annuelle de ses exportations, tandis que la France n'a qu'une exportation de 3.500 millions. La différence de la population entre les deux pays est de 13, la différence de l'exportation est de moins de 3!

Pour que le taux des exportations françaises et suisses, relativement à la population, fût égal, la France devrait exporter 11 milliards et demi au lieu de 3 milliards et demi.

Dira-t-on que ce sont ses colonies qui ont ouvert ces débouchés à la Suisse? Elle n'en a pas une.

Seulement, au lieu de payer 90 fr. d'impôts, chacun de ses habitants paye 17 fr.; au lieu de se donner le luxe de guerres européennes, d'expéditions en Asie, en Afrique, en Océanie, de coups d'États, d'insurrections, de révolutions, d'une administration centralisée et payée fort cher pour empêcher quiconque de faire quoi que ce soit sans autorisation de l'autorité, la Suisse est en république depuis un certain nombre de siècles, est une fédération de petits États autonomes, est en possession de la liberté de la presse, de réunion, d'association, de la liberté économique; toutes choses dont la plupart nous ont manqué jusqu'à ces derniers temps, dont certaines nous manquent encore.

Mais la marine? Oui. Nous reconnaissons que la Suisse ne brille pas par là. Sa puissance navale n'est guère connue que par l'amiral suisse de *la Vie parisienne*.

Mais il y a un autre petit peuple qui n'a pas de colonies et qui, cependant, a une marine: c'est la Norvège, qui compte moins de 2 millions d'habitants, moins que Paris. Sa marine à voiles a un tonnage nominal de 1.459.000 tonneaux, tandis que celle de la France, en dépit de ses primes, n'a un tonnage que de 642.000 tonnes. Sa marine à vapeur compte pour 95.000 tonneaux; celle de la France, avec toutes les subventions données sous divers prétextes aux compagnies de navigation à vapeur, a seulement 278.000 tonneaux. Le pouvoir de transport de la marine norvégienne est de 1.730.000 tonnes; celui de la marine française est de 2.032.000. Le pouvoir de transport de la Norvège est de 95 tonnes pour 100 habitants, celui de la France est de 5. Relativement à l'ensemble des marines de tous les pays du globe, le pouvoir de transport de la Norvège est de 4 pour 0/0, celui de la France seulement de 4,7.

Dira-t-on que ce sont les colonies de la Norvège qui ont fait sa

marine? Elle n'en a pas. Elle a une puissante marine, parce qu'elle navigue à bon marché. Tout est là.

Un peuple ne peut avoir de débouchés qu'à une condition : c'est de fabriquer à meilleur marché que ses concurrents les objets qui sont demandés par les consommateurs.

Un peuple ne peut avoir de marine qu'à la condition de faire des transports moins chers, plus sûrs, plus réguliers et plus rapides que ses concurrents.

En un mot, la puissance d'expansion des produits d'un pays se mesure à l'intensité et au bon marché de sa production intérieure.

D'où cette conclusion : c'est que la « politique coloniale » étant très onéreuse et chargeant la production d'un pays de lourds frais et de graves risques, aboutit à un résultat diamétralement opposé au but qu'elle prétend poursuivre : au lieu d'ouvrir des débouchés, elle les ferme.

XIII. — « Notre mission civilisatrice? » Ceux qui en parlent le plus haut s'indignent contre le mot « classes dirigeantes ». Ils n'admettent aucune aristocratie à l'intérieur ; mais ils affirment qu'il y a des peuples aristocrates qui sont chargés de gouverner de gré ou de force les autres.

Les « peuples les plus avancés en évolution » font d'abord sentir aux autres les bienfaits de la civilisation à coups de canon et de fusil. Après leur avoir montré leur supériorité à l'aide de ces moyens persuasifs, ils leur prouvent leur justice en les dépossédant, en prenant leurs biens, leurs fruits, leurs troupeaux et leurs femmes. Dans cette lutte, ce n'est pas l'homme supérieur qui élève l'homme inférieur ; c'est l'homme inférieur qui ramène l'autre à un type plus bas.

L'Algérie a surtout enseigné à notre armée l'art de faire des *razias*, de brûler les récoltes et les oliviers, de marcher à l'aventure, sans se garder, et de se faire battre par la Prusse.

En revanche, le rapport de M. Étienne pour le budget de 1885 constate que sur les 2.800.000 indigènes qui occupent l'Algérie, 2.000 enfants seulement fréquentent les écoles françaises. Le vainqueur et le vaincu vivent côte à côte dans une haine réciproque : le premier trouvant qu'il n'a jamais assez dépouillé le second ; celui-ci entretenu dans sa haine du passé par les injustices présentes et les menaces constantes pour l'avenir. Le projet des 50 millions rejetait 10.000 Kabyles, hommes des montagnes, véritables auvergnats, dans le Sahara. La commission des centres ne dissimulait pas qu'une telle mesure provoquerait une insurrection. Les Algériens pru-

dents demandaient pour exécuter le projet qu'on ajoutât 30.000 hommes de troupes aux 50.000 existant. Ces faits suffisent pour montrer de quelle manière la civilisation profite de notre présence en Algérie. En profite-t-elle beaucoup plus au Sénégal et au Gabon ? Le général Millot disait, devant la commission de la Chambre des députés, que « depuis 1874, le Tonkin était ruiné ». Or, 1874 est précisément la date du traité qui lui a imposé notre protectorat !

XIV. — Je résume cette étude par les conclusions suivantes :

1° Au point de vue de l'émigration. Les Français ne veulent pas émigrer dans nos colonies et ils ont raison. Toutes, sauf l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, sont situées dans le climat torride où l'Européen ne peut ni s'acclimater ni se reproduire.

2° Au lieu d'essayer de provoquer des courants d'émigration factice, il faut les laisser à eux-mêmes. Les Basques et les Français du Sud-Ouest n'ont pas eu besoin des encouragements du gouvernement français pour aller à la Plata fonder un noyau de plus de 100.000 de nos compatriotes.

3° La France ne peut fonder des colonies de peuplement, parce que sa population n'est pas assez dense pour avoir une puissance de rayonnement ; parce que les territoires qu'elle possède n'y sont pas propres, soit parce qu'ils sont déjà occupés par une population indigène nombreuse, comme l'Algérie, soit parce que leur climat est fatal aux Européens.

4° Comme débouchés au commerce français, nos colonies sont loin de rapporter non seulement les intérêts de leur prix de revient antérieur, mais même leur coût annuel.

5° Il faut en revenir au système que les Portugais établirent sur la côte d'Afrique ; ils n'essayèrent ni de peupler, ni de conquérir ; ils fondèrent des comptoirs qui servent encore de jalons aux Européens.

Dans l'Inde, malgré les conseils d'un de leurs vice-rois, ils voulurent devenir conquérants, ils furent perdus.

Les Hollandais faisaient des contrats avec des marchands indigènes sans établir de dispendieuses factoreries.

Quand sir Thomas Broë fut envoyé en ambassade auprès du grand Mogol, en 1613, il disait aux Anglais : « N'ayez pas de port, ne quittez pas la mer. » S'ils avaient suivi cette politique, ils auraient économisé beaucoup d'hommes et d'argent.

6° Le commerce extérieur d'une nation est en raison du bon marché et de l'intensité de sa production intérieure. Exemple : la Suisse.

La seule manière de développer notre commerce extérieur est non



pas de gaspiller des millions et des armées dans des aventures coloniales, mais de pratiquer la politique du bon marché et du libre-échange.

7° Si le libre-échange existait, les peuples européens ne se disputeraient pas la possession du reste du globe et s'entendraient pour établir la sécurité de comptoirs commerciaux internationaux. Avec le libre-échange et une juridiction assurant la sécurité des contrats, il est à peu près indifférent qu'une terre appartienne à tel ou tel groupe ethnique, parlant telle ou telle langue.

Le groupe ethnique doit s'améliorer par métissage et instruction et, dans aucun cas, ne doit être détruit.

Les peuples européens se sont entendus pour supprimer la traite ; pourquoi ne s'entendraient-ils pas pour suivre à l'égard des peuples autochtones des autres parties du monde une politique internationale n'ayant qu'un seul but : établir des moyens de circulation et la sécurité des Européens au milieu d'eux ?

Ces lignes étaient écrites quand nous avons appris que la Conférence africaine, tenue dans le pays protectionniste qui s'appelle l'Allemagne, a déclaré la liberté complète du commerce sur les territoires du Congo et du Niger, occupés par la Commission internationale ; la liberté de navigation sur ces deux fleuves ; la neutralisation de ces territoires<sup>1</sup>. C'est là un acte international de premier ordre. Nous n'avons qu'un regret, c'est que la France n'en ait pas pris l'initiative. Cette initiative lui aurait rendu en honneur et en influence européenne une partie de ce que les colonies lui ont coûté. L'Angleterre a adhéré pour les territoires qu'elle possède à ces conventions. En sa qualité de pays libre-échangiste, elle eût dû faire mieux : elle eût dû être la promotrice de cette nouvelle manière, pour les peuples européens, d'étendre leurs rapports réciproques dans les autres continents.

La conquête pacifique du globe est la seule possible pour les 150 ou 200 millions d'hommes qui se prétendent à la tête de la civilisation. Auraient-ils la prétention d'exterminer les 12 ou 1300 millions restants qu'ils n'y parviendraient pas. Les Indiens, les Arabes ont prouvé leur force de résistance. La Perse et l'Égypte ont dévoré successivement tous leurs conquérants.

Aux procédés d'extermination, il faut substituer le croisement et la fusion. Dans toute la zone torride, les métis seuls réussissent. D'après le D<sup>r</sup> Jourdanet, au Mexique, sur huit millions d'habitants, six sont des métis d'Espagnols et de femmes indiennes. Juarez ap-

---

<sup>1</sup> *Le Temps*, 3 décembre 1884.

partenait à cette race. A la Martinique, le sang mêlé, en dehors du pur noir, seul résiste et se reproduit.

Dans la question coloniale, il est utile de tenir compte de ce facteur qu'on néglige trop en matière sociale : le temps. Au lieu de procéder par conquêtes, à grand fracas, il faut procéder lentement, par infiltration.

C'est la manière de surmonter toutes les difficultés avec les populations autochtones. N'avons-nous pas l'exemple de Penn? Il conclut, en 1621, avec les Peaux rouges, un traité qui dura plus d'un demi-siècle et fut rompu non par leur faute, mais par celle des Anglo-Saxons.

Cet exemple ne suffit-il pas pour prouver que nous pouvons vivre en paix avec les indigènes, mais à une condition : c'est qu'au lieu de leur montrer dans chaque occasion notre mépris, notre haine, notre brutalité, notre rapacité, nous fassions comme les quakers et leur enseignions la douceur, l'urbanité, la politesse et leur apportions la sécurité de cette chose après laquelle, depuis que l'homme est un animal sociable, il ne cesse de clamer : la justice!

« La politique coloniale », telle que l'entendent les hommes d'Etat, est une des formes du protectionnisme : elle met à la disposition de quelques individus l'argent des contribuables, le sang des marins et des soldats, l'ensemble des forces nationales qui ne doivent être employées qu'à la sécurité de la patrie. L'expérience du passé nous prouve que ces privilégiés ont le plus souvent été ruinés, quand ils n'ont pas été tués par leurs privilèges.

L'ironie perpétuelle de la politique protectionniste est d'aboutir toujours au résultat opposé à celui qu'elle se propose. Notre politique coloniale en est une des manifestations. Il est donc logique qu'elle ait les mêmes effets. Elle allume un feu d'artifice pour cuire un œuf; et au milieu de toutes ses flammes, de tous ses soleils, de tous ses éblouissements, de sa fumée, elle casse l'œuf, sans le cuire.

YVES GUYOT.